

**ÉTÉ
CHÂTELLERAUDAIS
2024**

**BISTROTS
GUINGUETTES**

SERVICE TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

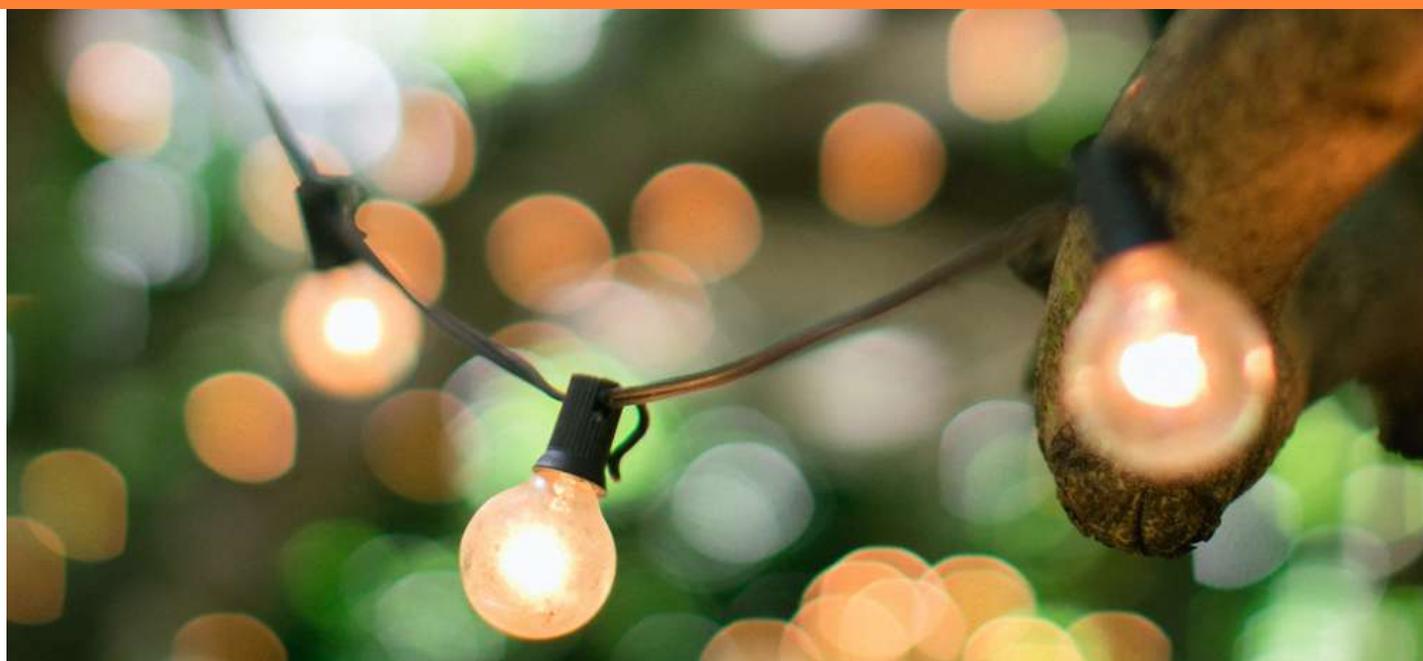
tourisme@grand-chatellerault.fr

CONTACT

Gaëlle RIOULT

05 49 23 70 12

gaelle.rioult@grand-chatellerault.fr



BISTROT GUINGUETTE

Les jeudis soir en juillet et août
À partir de 20h



01 PRÉAMBULE

Les Bistrots Guinguettes s'inscrivent parmi les rendez-vous hebdomadaires de l'été, regroupant les événements, les manifestations et les animations qui visent à proposer aux touristes un séjour vivant, festif et de qualité.

Le rayonnement des manifestations sur l'ensemble du territoire, ainsi que l'ouverture vers un public large et familial font partie des priorités de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut

02 OBJECTIFS

- Proposer une animation musicale les jeudis soirs du 4 Juillet au 29 Août 2024, dans 9 communes de la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut.
- Offrir aux habitants et aux touristes une programmation musicale de qualité.
- Permettre à des professionnels du territoire de se produire.
- Favoriser les animations musicales de qualité.
- Proposer une programmation éclectique qui s'adresse à tous les publics.
- Développer l'intérêt économique et une reconnaissance de la commune rurale.



03 CONDITIONS DE RÉUSSITE

La réussite des Bistrots guinguettes repose sur le partenariat étroit entre 3 interlocuteurs :

- la commune
- le commerce local ou association
- la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut (service Tourisme)

L'OPÉRATION EST EN ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

04 COMMUNES ÉLIGIBLES

Représentativité du territoire de Grand Châtelleraut

- Châtelleraut
- 2 communes des ex Portes du Poitou
- 2 communes du ex Lencloitrais
- 2 communes du ex Châtelleraudais
- 2 communes des ex Vals de Gartempe et Creuse

Priorité aux communes qui n'ont pas participé l'année passée.

05 CALENDRIER

- Le 17 mars : Date limite de dépôt des candidatures
- Le 17 Avril à 17h : Réunion d'organisation avec les communes retenues
- Juillet - Août : Bistrots guinguettes
- Novembre : Bilan



06

ÉTAPE 1 : AVANT LA MANIFESTATION

La commune

La commune qui recevra les Bistrots Guinguettes devra prévoir une personne identifiée comme interlocuteur avant, pendant et après la manifestation.

La commune sélectionne parmi les propositions de Grand Châtellerault, le groupe musical qu'elle souhaite accueillir.

Cette personne sera le référent pour l'accueil des artistes, ainsi que l'accueil technique (prises, rallonges, etc...).

Prévoir systématiquement du "triphase" et espace scénique de 24 m² (praticables, estrades).

La commune propose à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault son commerce partenaire ou association

La commune recevra la lettre confirmant le nom du groupe musical, la date et l'heure de passage des artistes. Cette lettre sera accompagnée d'un RIDER qui définit l'accueil des artistes dans sa globalité (catering, boissons, repas du soir).

La commune devra se mettre en contact avec la presse locale, afin d'annoncer le spectacle sur sa commune, en plus du bulletin municipal.

La commune s'engage également à diffuser dans les boîtes aux lettres de la commune, des flyers, affiches ou toute publicité susceptible d'informer et d'attirer les habitants de la commune.

La commune prend à sa charge l'assurance du lieu, matériel et bénévoles qui interviennent sur la manifestation.

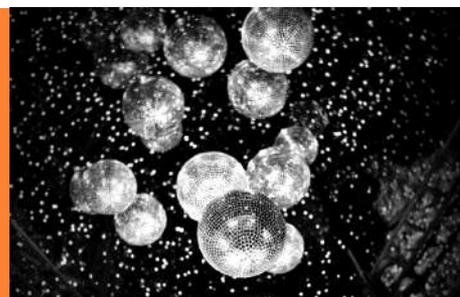
Le commerce ou association

Le commerce local ou association proposera une ou plusieurs assiettes gourmandes à partir de **produits locaux exclusivement** pour un tarif attractif (maximum 15 €).

Le service Tourisme de la CAGC

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault s'engage à trouver un spectacle de qualité aux communes qui recevront "Les Bistrots Guinguettes".

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault transmettra à la commune qui reçoit le Bistrot Guinguette, le nombre exact d'artistes qui dîneront (avant ou après le concert).



La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut se charge des différents contacts avec les artistes, en ce qui concerne la programmation et l'organisation globale des concerts ainsi que la prise en charge financière des artistes.

La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut fournira « RIDER » aux partenaires locaux, si pas de commerce qui devra suivre au mieux les recommandations.

La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut remet à la commune, au format numérique, l'affiche des Bistrots guinguettes, un fond d'affiche à personnaliser pour la communication locale.

La communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut prend à sa charge l'assurance organisation du spectacle.

07

ÉTAPE 2 : PENDANT LA MANIFESTATION

La commune

La personne référente de la commune sera présente le jour du concert afin d'organiser au mieux la manifestation.

La commune prendra en charge financièrement les repas des artistes

La personne référente devra prévoir l'installation des tables et des chaises, ainsi qu'une scène si nécessaire.

La commune mènera dans la mesure de ses possibilités une politique de gestion éco-responsable de sa manifestation.

« Charte des Ecomanifestations de Grand Châtelleraut » à retrouver sur le site internet www.tourisme-chatelleraut.fr / espace pro.

Le commerce ou association

Le commerce local proposera une ou plusieurs assiettes gourmandes à partir de **produits locaux exclusivement** pour un tarif attractif.

Le commerce local ou association s'engage à afficher l'origine des produits locaux servis.



Le commerce local ou association s'engage à respecter le RIDER fourni par la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault

Le commerce local ou association disposera les principaux documents d'informations touristiques locales mis à sa disposition par le service Tourisme.

08

ÉTAPE 3 : APRES LA MANIFESTATION

La commune

La commune se chargera du démontage de la scène, et du matériel mis à disposition.

La commune participera au bilan de la manifestation organisé par la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Le commerce ou association

Le commerce local ou association participera au bilan organisé par la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.

Le service Tourisme de la CAGC

Il fera un bilan quantitatif et qualitatif de la manifestation, ainsi qu'une revue de presse qu'il transmettra aux partenaires locaux.

Contact : Service Tourisme-Attractivité de Grand Châtellerault

Gaëlle RIOULT
05 49 23 70 12
gaelle.rioult@grand-chatellerault.fr